

# Le Monde des Parlements

Revue trimestrielle de l'Union interparlementaire

Avril 2004 • N°13

## SOMMAIRE

### Page 3

De l'agriculture et des subventions  
Combien une vache européenne  
est-elle payée pour ruminer ?

### Pages 4 & 5

Une société de l'information plus  
équitable

### Page 6

Le Congrès des Etats-Unis entend  
une délégation du Comité des  
droits de l'homme des  
parlementaires de l'UIP

### Pages 7 & 8

Les femmes dans les  
parlements en 2003  
Les pays nordiques et les pays  
sortant d'un conflit sont  
en tête de liste



### Moyennes régionales de femmes dans les parlements, 2000 et 2004

Situation en janvier de chaque année,  
toutes chambres confondues, par ordre  
croissant du pourcentage\*

Région	Points de pourcentage
Etats arabes	+ 2,8
Afrique subsaharienne	+ 4,8
Europe Pays nordiques non inclus	+ 3,2
Pacifique	- 1,9
Europe Pays nordiques inclus	+ 3,1
Asie	- 0,1
Amériques	+ 2,9
Pays nordiques	+ 0,8

\* Les pourcentages ne tiennent pas compte des parlements  
pour lesquels aucune donnée n'était disponible à cette date.

## Réconciliation après conflit : les parlementaires sont des acteurs clés; les femmes ont un rôle particulier à jouer

Promouvoir la réconciliation internationale,  
contribuer à stabiliser les régions en conflit  
et aider à la reconstruction après conflit sont  
les principaux thèmes à l'ordre du jour de la

110ème Assemblée de l'Union interparlementaire à Mexico. Le thème de la réconciliation, laquelle est un processus long, a été examiné lors d'un séminaire international tenu à Valence, en Espagne, où l'on a souligné la situation propre aux femmes, non seulement en tant que victimes des conflits mais aussi le rôle clé qu'elles peuvent jouer pour favoriser la guérison et la reconstruction d'une société traumatisée. Une coopération plus étroite avec les parlements et entre parlements est indispensable. (P.7)



Photo:UIP/LB

M. Enrique Jackson, Président du Sénat mexicain.

## "L'Exécutif n'est plus depuis longtemps le seul et unique moteur de la politique étrangère"

**Q : En tant que Président de la 110ème Assemblée de l'UIP, comment définiriez-vous les grands défis de cet événement ?**

**Enrique Jackson :** La 110ème Assemblée sera un forum idéal pour débattre de la perspective parlementaire sur toute une série de concepts et d'expériences dans le champ de la politique et de l'économie. C'est le lieu tout indiqué pour mettre en relief tant le rôle que les parlements jouent aujourd'hui dans la sphère de souveraineté de chaque nation que leur contribution à l'ordre international. Cette conférence nous donnera la possibilité de continuer à définir notre rôle d'agent et d'interlocuteur. L'Exécutif n'est plus depuis longtemps le seul et unique moteur de la politique étrangère. La diversité de l'époque contemporaine est telle qu'un nombre considérable d'instances publiques et privées exerce une influence réelle dans les relations internationales. Les parlements se sont joints à cette évolution avec beaucoup d'enthousiasme. Je vois dans la conférence un "melting pot" des expériences les plus diverses.

**Q : Que pouvez-vous nous dire de l'ordre du jour ?**

**E.J. :** Il y a de grands défis. D'abord, apporter une contribution aux dossiers qui sont cruciaux pour la stabilité planétaire, comme le terrorisme. Nous allons par ailleurs nous intéresser à certains des autres problèmes épineux que nous n'avons pas encore pu résoudre comme la pauvreté et la dégradation de l'environnement qui nous imposent d'élaborer de nouvelles stratégies pour faire face à une situation qui ne cesse d'empirer.

(suite en p. 3)

## **La deuxième Conférence des Présidents de parlement permettra de clarifier le rôle des parlements sur le plan international**



Photo UIP/B

Le Comité préparatoire, composé d'une quinzaine de présidents de Parlement, s'est réuni en janvier pour dresser les plans de la deuxième Conférence des présidents de Parlement.

Un Comité préparatoire, composé d'une quinzaine de présidents de Parlement, s'est réuni en janvier au Siège de l'UIP à Genève pour dresser les plans de la deuxième Conférence des présidents de Parlement. La Conférence aura lieu à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre 2005. Elle prendra pour point de départ les conclusions des présidents de Parlement et les engagements qu'ils ont pris lorsqu'ils se sont réunis pour la première fois au Siège des Nations Unies à New York, à l'occasion de l'Assemblée du Millénaire.

La deuxième Conférence des présidents de Parlement aura pour but de rendre opérationnel le rôle des parlements sur la scène politique internationale. Le Président de l'UIP, le sénateur chilien Sergio Páez, a déclaré : « Le Comité préparatoire a commencé à réunir les éléments qu'il faut pour faire naître dans les parlements et les gouvernements la volonté politique nécessaire pour donner à l'UIP des responsabilités politiques et opérationnelles dans les domaines liés à la promotion de la paix et de la sécurité, de la démocratie, des droits de l'homme et de la parité entre hommes et femmes ».

Le Secrétaire général de l'UIP, Anders B. Johnsson, a estimé que la deuxième Conférence serait l'occasion d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris par les présidents de Parlement ayant pris part à la première Conférence, à savoir apporter une dimension parlementaire à la coopération internationale et soutenir ainsi les Nations Unies. Dans le même temps, il a déclaré qu'ils évalueraient l'action engagée par les parlements pour progresser dans la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire.

**"Plus les parlements et plus l'UIP ont un rôle primordial à jouer, mieux ils peuvent défendre les intérêts des peuples"**

Lors de ses visites officielles, le Président de l'UIP a constaté un intérêt grandissant des présidents de Parlement envers les activités de l'UIP et un engagement de leur part pour renforcer la présence des parlements sur la scène politique internationale. « Il est important d'ouvrir le regard des parlementaires au delà de l'horizon national. Ils sont préoccupés, ce qui est normal, par les problèmes régionaux, locaux et de politique intérieure et il faut leur donner de temps en temps, un regard sur le reste du monde », a notamment déclaré M. Hermann de Croo, Président de la

Chambre des Représentants de la Belgique.

"La Chambre des Communes britannique porte un grand intérêt aux questions internationales", a souligné le Président de la Chambre, M. Michael Martin, recevant le Président Páez à Londres en 2003. "Il ne m'appartient pas de dicter son action à mon parlement mais ayant été parlementaire pendant 24 ans, je peux affirmer que le Ministre des affaires étrangères doit être particulièrement bien informé parce que lorsqu'il doit répondre aux questions des parlementaires à la Chambre, tous les dossiers internationaux peuvent être évoqués. Je vois dans l'UIP une organisation promotrice de l'amitié qui donne aux participants la possibilité de rencontrer d'autres parlementaires de pays démocratiques à travers le monde, d'échanger des idées et d'apprendre à connaître les cultures des autres pays, parce que lorsque vous découvrez des personnes d'autres cultures, vous apprenez à les respecter".

En Iran, le Parlement joue un rôle important. Recevant le Président Páez à Téhéran, le Président du Parlement, M. Mehdi Karoubi, a noté que "le Parlement est présent dans toutes les sphères d'activités. Il est la seule instance législative et, conformément à notre Constitution, il est toujours en activité. Même en cas de guerre, lorsqu'il est impossible de tenir des élections législatives, la législature en exercice continue à siéger jusqu'à la fin du conflit. Notre Constitution stipule que nul ne peut dissoudre la Chambre. Elle est le défenseur le plus ardent du peuple". Il a rappelé que "plus les parlements et plus l'UIP ont un rôle primordial à jouer, mieux ils peuvent défendre les intérêts des peuples" et ajouté "que le groupe des femmes au Parlement était très actif".

## Interview du Président Jackson

(suite de la p. 1)

Il faut aussi parler du développement et de l'innovation technologique et, bien entendu, étudier les mécanismes propres à améliorer les instruments multilatéraux afin que le système international de prise de décision soit plus efficace et plus équitable. La deuxième partie des débats portera sur un thème à la fois d'actualité et complexe : la promotion de la réconciliation internationale qui suppose que l'on contribue à rétablir la stabilité dans les régions en proie à des conflits. Au titre de ce point de l'ordre du jour, nous aurons des débats de fond sur le rôle que peuvent jouer l'UIP et la communauté internationale pour instaurer et préserver la paix. Le but est de construire des institutions représentatives plus fortes. On peut citer des exemples évidents en la matière comme le cas de Haïti, pour n'en citer qu'un. Nous sommes préoccupés par la violence, l'absence de stabilité politique et, plus particulièrement, la pauvreté. Ce troisième facteur intéresse particulièrement le Mexique parce que nous nous efforçons d'instituer des mécanismes de nature à créer un système commercial international plus équitable. Le dossier agricole est primordial. Que va-t-il advenir des subventions à la production et à l'exportation des produits agricoles ? Nous allons donner suite à la déclaration parlementaire adoptée à Cancún à l'occasion de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC. Le commerce est un domaine éthique. L'Assemblée s'intéressera par ailleurs au rôle qu'ont les parlements dans la protection des droits de l'homme et dans la réconciliation au niveau individuel ainsi qu'à la question du partenariat entre nations. Nul ne conteste qu'il faille progresser en matière de droits de l'homme, notamment ceux des plus vulnérables d'entre nous comme les groupes autochtones, les femmes, les enfants et les groupes religieux minoritaires. La 110<sup>ème</sup> Assemblée ira par ailleurs alimenter les débats au niveau des pays à propos de leur cadre législatif national. Elle marquera une nouvelle avancée dans la consolidation du rôle de l'Union interparlementaire dans les affaires mondiales.

### Q : Pensez-vous que les parlements se sentent plus forts aujourd'hui ?

**E.J.** : Nous sommes plus forts. Dans tous les pays, nous sommes l'un des centres du pouvoir, nous avons des prérogatives et les électeurs nous ont mandatés pour les représenter. Nous devons aller de l'avant. Les délégués du pouvoir Exécutif, qui sont dépositaires d'un mandat de négociations, doivent savoir que tout ce qu'ils décident ira devant le parlement. C'est là qu'est le véritable enjeu pour tous les Membres de l'Union interparlementaire. Il ne nous suffit pas d'en être persuadés, il faut que nous traduisions notre conviction par des décisions et des actes que nous mettrons en œuvre pour défendre les intérêts de chaque pays. (Voir aussi citations sur les femmes en politique en P. 9-10).

## De l'agriculture et des subventions

Combien une vache européenne est-elle payée pour ruminer ? Deux dollars par jour si l'on en croit des propos tenus récemment par Joseph Stiglitz à la radio. Les avis abondent sur le sort enviable des vaches dans l'Union européenne. Le rapport 2003 du PNUD indique que les subventions laitières dans l'Union européenne s'élèvent annuellement à 913 dollars par vache alors que l'aide annuelle de l'Union européenne à l'Afrique sub-saharienne ne dépasse pas huit dollars par personne.

A cela le PNUD ajoute quelques chiffres édifiants sur le commerce du coton. L'aide des Etats-Unis à l'Afrique sub-saharienne s'élève à 3,1 millions de dollars par jour mais les subventions des Etats-Unis au seul coton américain représentent 10,7 millions de dollars par jour. L'UIP brandit ses propres chiffres : il ressort de la Conférence parlementaire sur l'OMC tenue en février 2003 que les aides à l'agriculture dans les pays riches sont, globalement, près de quatre fois plus élevées que l'aide au développement allouée aux pays pauvres. Nul doute que d'autres statistiques seront citées lorsque la deuxième Commission permanente débattrait du commerce des produits agricoles à la prochaine Assemblée de l'UIP, au Mexique.

Quelle conclusion en tirer ? Que le commerce mondial repose sur des bases si injustes qu'elles en deviennent néfastes ? C'est ce que certains des groupes les plus remuants aux négociations commerciales à Cancún voudraient nous faire croire. L'OMC voudrait calmer les esprits et précise que les choses ne sont pas tout à fait aussi simples.

Sur ce point, elle n'a pas tort. S'il est un enjeu particulièrement complexe que l'on a eu tendance à décrire en termes réducteurs, ce sont bien les négociations sur l'agriculture. Comme l'OMC l'a fait observer, bien des choses ont changé depuis le GATT lorsque les règles commerciales internationales avaient bien du mal à s'imposer au commerce des produits agricoles. Mais l'Uruguay Round a tout changé et l'agriculture est désormais bien ancrée dans le système commercial multilatéral de l'OMC. L'Accord sur l'agriculture, assorti de l'engagement pris par certains pays de réduire leurs subventions à l'exportation, leurs aides nationales et les obstacles à l'importation des produits agricoles, a fait progresser les réformes. La Déclaration de Doha a ensuite confirmé que l'objectif à long terme était l'instauration d'un système commercial équitable axé sur le marché grâce à la mise en œuvre d'un programme de réformes fondamentales. A tout ceci on peut ajouter la conviction, profondément enracinée dans la culture nationale, que chaque pays a le droit non seulement de se défendre mais aussi de se nourrir.

Certes. Mais oublions le facteur temps et les gouvernements risquent fort de continuer à se hâter lentement vers la réforme du commerce agricole. Hélas, le temps nous presse. Les Nations Unies se sont donné l'objectif ambitieux de réduire de moitié la pauvreté dans le monde à l'horizon 2015. Pour que l'on ait la moindre chance d'atteindre cet objectif, il faudra que les pays pauvres commercent davantage pour échapper à leur sort. Et que des décisions soient prises sur les subventions agricoles. Faute de quoi, notre ruminant risque de s'éterniser.

**J.J.**

### Le Secrétaire général de L'UIP au Moyen-Orient

Le Secrétaire général de l'UIP, Anders B. Johnsson, s'est rendu en visite officielle au Moyen-Orient du 1<sup>er</sup> au 5 mars. A Damas, il a assisté à la 11<sup>ème</sup> Conférence de l'Union interparlementaire arabe (UIPA) qui a réuni de nombreux Présidents de Parlements du monde arabe dont M. Nabih Berry, Président du Parlement libanais, qui a été élu président de l'UIPA pour les deux prochaines années. M. Johnsson s'est ensuite rendu à Amman où il a poursuivi ses entretiens avec le Président de l'Assemblée nationale jordanienne, M. Abdul Ali Al Majali, à propos d'un projet de réunion des Présidents des Parlements des pays voisins de l'Iraq sur l'éventualité d'un rôle pour l'UIP à l'appui du processus constitutionnel en Iraq.

Le Secrétaire général de l'UIP a pris ensuite la direction de Jérusalem où il a été officiellement accueilli par le Président de la Knesset, M. Reuven Rivlin, durant une séance plénière. Il a en outre rencontré les personnes ayant participé à la réunion de juillet dernier entre membres de la Knesset et membres du Conseil législatif palestinien, à Genève. Toutes ont souligné qu'il fallait poursuivre le dialogue entre les deux parties.

M. Johnsson s'est rendu dans les territoires palestiniens où il a rencontré le Premier Ministre, M. Ahmad Qorei "Abou Ala", ancien Président du Conseil législatif palestinien, et le Président actuel, M. Rafiq Al-Natscheh. Le Secrétaire général de l'UIP les a informés du dialogue qui s'est noué entre membres du CLP et membres de la Knesset avec l'appui de l'UIP. Il a par ailleurs eu des entretiens avec le Président de l'Autorité palestinienne, M. Yasser Arafat, le Ministre palestinien des négociations, M. Saeb Erekat, et d'autres hauts responsables. Les représentants palestiniens lui ont fait part de leur intérêt pour des projets de coopération technique et une éventuelle assistance de l'UIP au CLP.

## Une société de l'information plus équitable

« Tout le monde doit avoir accès à une société de l'information plus équitable. C'était le but du Sommet », ont affirmé les élus présents au panel parlementaire organisé par l'UIP dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information, qui s'est tenu à Genève en

décembre dernier. Oui, mais comment assurer le droit à l'information à toutes les populations, du Nord et du Sud ? Quelques participants à ce panel parlementaire, animé par la journaliste suisse Muriel Siki, nous ont fait part de leurs propositions. Elles et ils ont dit :

- Une ouverture de l'Internet pour la transparence gouvernementale et politique est primordiale. C'est un droit pour les populations. Nous demandons à tous les parlements et à tous les gouvernements d'avoir des e-parlements, ou des e-gouvernements pour un libre accès de leurs citoyens aux informations. La fracture numérique pose beaucoup de problèmes dans les pays en développement, mais pas seulement. Une grande partie des populations reste à l'écart des informations que les autres possèdent. Pouvons-nous construire une société de l'information qui les marginalise ? **Mme Isabelle Fila Lémina, députée, République du Congo Brazzaville.**
- Le problème tient aux écarts qui existent entre les gens. Les riches disposent de moyens matériels et ont accès à l'Internet. Les pauvres n'ont pas les moyens d'acheter des ordinateurs et ne retirent rien de la société de l'information. Il nous faut donc réfléchir à une solution à ce problème. **M. Ahmad Dabân Al-Naana, député jordanien**
- Le progrès constaté en matière de terminaux, dont les téléphones portables, est incroyable. Le Japon est en tête des pays en ce qui concerne le nombre de téléphones mobiles en service et pour l'Internet mobile. En terme de coopération, le Japon octroie une assistance financière considérable sous la forme d'une APD bilatérale. En Asie, nous avons le projet "Asia broadband" où le Japon joue un rôle clé. Quant à l'Afrique, les possibilités de connections y sont très peu nombreuses et

je pense que notre assistance sur ce continent est très limitée. **M. Tani Hiroyuki, parlementaire, Japon**

- En tant que représentants élus, les parlementaires sont à la base de la démocratie. Les agences gouvernementales, les partis politiques et les médias étant déjà sur Internet, l'institution parlementaire, légitimement représentative, doit également occuper cet espace et se doit d'être très active pour ne pas être à la traîne des autres secteurs de la démocratie. Ces informations publiques sont accessibles aux groupes de pression qui défendent des intérêts bien précis, et aux citoyens. La question est : comment utiliser tout ce matériel en ligne, dans le domaine de l'éducation ? **M. Steven Clift, expert américain de la "e-démocratie".**
- Pour que les résolutions prises à Genève se traduisent dans la réalité, les parlements doivent veiller à ce que les budgets prévoient des moyens pour développer l'Internet et la société de l'information. Il faut voter des lois pour avoir un cadre juridique et pour contrôler l'action du gouvernement. J'ai proposé que lors de l'Assemblée interparlementaire à Mexico nous fassions le point sur ce qui a avancé depuis le sommet de Genève et d'autre part, que nous ayons une démarche auprès des responsables du Sommet de Genève pour que les parlements, à travers l'UIP, soient associés au travail d'évaluation de la politique menée dans chacun des pays et au plan international en matière de développement de la société de l'information. **M. Patrice Martin-Lalande, membre de l'Assemblée nationale française.**



Photo O. Delorme-Déboutelle

"Tout le monde doit avoir accès à une société de l'information plus équitable. C'était le but du Sommet", ont déclaré les parlementaires présents à Genève.

- J'ai été très surpris de constater que certains de mes collègues se demandaient s'ils doivent ou non légiférer en la matière, car j'estime que c'est notre rôle majeur. Nous devons aussi veiller à ce que la technologie utilisée et la neutralité des gouvernements et des parlements soit un exemple pour ce qui est de l'usage des technologies. Nous devons transformer le parlement en une institution moins bureaucratique, ce qui économiserait beaucoup d'argent et permettrait au public de voir quels sont les enjeux législatifs qui sont sur le bureau de leurs élus. En Roumanie, nous avons un système de boîte vocale des parlementaires, qui donne des informations sur tous les projets de loi en discussion et tous les liens qui se réfèrent aux documents en question, ainsi qu'un historique des modifications apportées. **M. Varujan V. Pambuccian, Membre du Parlement roumain**
- En tant que législateurs, nous devons encourager la concurrence des investisseurs dans les nouvelles technologies et dresser de temps à autre le bilan de la manière

dont elles sont utilisées. Nous devons être suffisamment courageux pour ne pas intervenir et laisser les sociétés utiliser et exploiter tous les avantages de ces technologies. Mais il y a sans doute des domaines où nous devons intervenir comme la protection de la vie privée, la répression des utilisations inégales de l'Internet, comme la pornographie enfantine, pour ne pas citer la criminalité financière, domaine où une coopération internationale est nécessaire. Se posent également d'autres problèmes comme le "spam" (courrier électronique non sollicité) qui est de toute évidence un problème majeur. Il nous faut collaborer globalement. Cela sera possible si nous instaurons de bons mécanismes d'échange d'informations entre services de répression nationaux. Cela signifie que nous devons tous être plus ouverts et autoriser les investigateurs spécialisés à accéder à l'information si l'on veut qu'ils puissent trouver des éléments probants dans un dossier. **M. Malcom Harbour, Membre du Parlement**

## Eclairage

### Les parlements dans la société du savoir par Carlos Cantero, sénateur chilien



L'émergence de la société de l'information et du savoir a ébranlé la légitimité, la finalité et le fonctionnement des institutions traditionnelles. Initialement marginalisées par les réseaux mondiaux, ces institutions adoptent aujourd'hui de nouveaux rôles et approches en matière d'organisation et de gestion du savoir. Ces nouveaux paradigmes exigent des adaptations politiques et socioculturelles. Chaque fois que dans l'Histoire apparaissent des lignes de fracture, une alternative se présente : saisir la chance offerte, ou risquer de la gâcher. Si les parlements font le bon choix, les prochaines décennies verront un monde meilleur.

La révolution des technologies de l'information et de la communication (TIC) s'est propagée irrésistiblement à tous les secteurs de la société, donnant ainsi au développement un caractère systémique, organique et multidimensionnel. Les répercussions de cette révolution ont été ressenties dans le monde entier, engendrant des disparités entre régions et faisant naître des entités territoriales différentes les unes des autres, certaines créant des avantages compétitifs et les exploitant avec succès pour s'intégrer pleinement au monde (« zones gagnantes »), d'autres demeurant en marge (« zones perdantes »). Les citoyens, eux, doivent affronter les incertitudes de ce processus et ses conséquences. Le défi pour nos parlements consiste donc à repenser les lignes de force de l'institution pour améliorer la gouvernance, renforcer l'équité, en particulier par l'éducation, combler le fossé numérique et combattre l'inégalité devant la santé dans l'intérêt de tous, comme le veut le concept de développement humain prôné par Amartya Sen.

Dans le domaine des relations interpersonnelles et institutionnelles, le concept de développement territorial endogène s'enracine. Il s'agit de la capacité à créer des avantages compétitifs, à accroître la productivité, à mettre en valeur le capital humain et social et à exploiter les synergies. Diriger consiste de plus en plus à donner à chacun les outils de sa propre prise en charge; l'éducation et la formation se muent en processus continus et la décentralisation du pouvoir est une aspiration toujours plus forte. L'implication des citoyens s'accroît, exigeant crédibilité, transparence et honnêteté, particulièrement en politique.

Autrefois centralisées, les sociétés s'organisent désormais en réseau, les systèmes fermés s'ouvrent, un nouvel espace-temps virtuel émerge, et diversité et pluralisme sont les nouveaux mots d'ordre. D'unidirectionnelle, la communication devient multidirectionnelle, s'appuyant sur des supports multimédias interactifs. Les hiérarchies bougent. La verticalité cède le pas à l'horizontalité. Le développement n'est possible que s'il y a synergie sociale et territoriale, que si l'on peut compter sur des connaissances et informations adéquates, s'il existe une vision prospective et si toutes les composantes de la société sont associées à la planification stratégique et agissent dans la cohésion, indépendamment du niveau social ou des convictions politiques ou religieuses, renforçant ainsi la compétitivité systémique et la productivité des réseaux.

Partout la connectivité et l'accès aux médias numériques sont les garanties indispensables de l'équité et de l'égalité des chances pour les citoyens, qui réclament une nouvelle éthique du développement. Au-delà de l'infrastructure numérique, il est temps de changer la culture et la mentalité de la société, de créer un cadre organisationnel positif insufflant vie à l'associativité locale. Ceux des parlements et des blocs géo-économiques qui comprendront les premiers ces processus et sauront les décoder, faisant d'une connaissance implicite un savoir-faire actif, et qui pourront mettre les expériences individuelles et collectives au service de la société, comme l'a enseigné le philosophe et pédagogue Jean Piaget, pourront le mieux tirer parti de l'émergence de la société de l'information et du savoir et de ses nouveaux paradigmes.

## Le Congrès des Etats-Unis entend une délégation du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP

Le 11 février 2004, une délégation de l'UIP représentant le Comité des droits de l'homme des parlementaires s'est rendue à Washington pour une audition devant le Congressional Human Rights Caucus (Groupe parlementaire des droits de l'homme du Congrès américain) sur le thème "Enquêter sur les violations des droits de l'homme dont sont victimes les parlementaires à travers le monde - aspects politiques et juridiques et répercussions sur la vie démocratique".

La délégation, composée de M. Juan Pablo Letelier (parlementaire chilien) accompagné de l'Observatrice permanente de l'UIP auprès des Nations Unies, et de la Responsable du programme des droits de l'homme de l'UIP à Genève, a pris part à cette manifestation organisée à l'invitation des deux Co-Présidents du Human Rights Caucus, M. Tom Lantos (représentant démocrate, Californie) et M. Frank Wolf (représentant républicain, Virginie).

M. Letelier a expliqué aux participants le mandat, la procédure et le mode de fonctionnement du Comité des droits de l'homme de l'UIP qu'il a présidé pendant deux ans (son mandat de cinq ans s'est achevé récemment). Il a souligné à quel point il importait de défendre les parlementaires victimes d'atteintes aux droits de l'homme et d'exclusion arbitraire de leur assemblée car cette défense est un devoir pour tous ceux qui croient en la démocratie représentative : "Les gouvernements sont trop souvent enclins à museler les parlementaires qui critiquent leurs politiques ou en dénoncent les dérives et abus... lorsque la démocratie est attaquée dans un pays, le Parlement figure presque toujours parmi les premières victimes".

M. Letelier a ensuite évoqué certains des cas publics que le Comité a traités, notamment les succès obtenus au Honduras, au Tchad et à Cuba (cas de deux citoyens tchèques)

ainsi que divers cas en attente de règlement, en Colombie, en Erythrée et au Myanmar. Dans ces cas, à l'instar de nombreux autres, la diplomatie parlementaire peut jouer un rôle décisif car elle permet le dialogue et favorise ainsi le règlement de problèmes parfois complexes mettant en jeu les droits de l'homme.

"Pour le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, tous les parlementaires ont le devoir de manifester leur solidarité à leurs collègues menacés et d'agir pour leur venir en aide. Ceux d'entre nous qui sont attachés à la démocratie doivent travailler ensemble au rétablissement de l'état de droit et porter remède aux atteintes aux droits de l'homme. Chacun d'entre nous peut apporter une contribution au règlement des cas qui ont été évoqués. J'invite donc le Human Rights Caucus du Congrès des Etats-Unis à s'associer à cette action très utile" a conclu M. Letelier.

La visite de M. Letelier à Washington faisait suite à sa participation à New York le 10 février à une conférence publique aux Nations Unies sur le même thème. Ces deux manifestations ont contribué à mieux faire connaître le combat de l'UIP pour les droits de l'homme des parlementaires auprès des médias internationaux. Cela s'est traduit par une interview de M. Letelier en direct à une heure de grande écoute sur la chaîne hispanophone de CNN.

La transcription intégrale de la déclaration faite par M. Letelier à Washington peut être consultée sur le site web du Congressional Human Rights Caucus à l'adresse [www.house.gov/lantos/caucus/briefs.htm](http://www.house.gov/lantos/caucus/briefs.htm).

Le Congressional Human Rights Caucus, créé en 1983 par M. Tom Lantos, rassemble plus de 200 membres du Congrès des Etats-Unis soucieux de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme à travers le monde.



Photo UIP/A. Maiter et J. Cabrera

"Lorsque la démocratie est attaquée dans un pays, le Parlement figure presque toujours parmi les premières victimes", a déclaré le député chilien au Congrès des Etats-Unis.

### Les parlementaires protègent les parlementaires

En Allemagne, le Bundestag a lancé une campagne de défense des responsables politiques objet de menaces ou victimes de persécution. Avocats, journalistes, syndicalistes et représentants des organisations de femmes, de minorités ethniques et religieuses et de peuples autochtones font souvent l'objet de menaces mais les responsables politiques figurent aussi parmi les défenseurs des droits de l'homme qui sont menacés. Représentants élus, responsables politiques d'opposition ou maires agissent souvent dans des conditions politiques très difficiles. Il n'est pas rare que leur seul crime soit d'avoir fait usage de la liberté de parole.

Les parlementaires sont souvent calomniés, menacés, déchus de leur mandat, soumis à des arrestations arbitraires, condamnés pour activités "subversives", torturés, voire assassinés. Aussi les membres de la Commission des droits de l'homme et Aide humanitaire ont-ils lancé la campagne « Les parlementaires protègent les parlementaires » dont le principe est que les parlementaires qui peuvent exercer leur mandat en toute sécurité doivent aider leurs collègues parlementaires menacés dans d'autres pays. Les membres du Bundestag disposent d'un réseau de contacts internationaux qu'ils peuvent employer en faveur de leurs collègues en danger, en appelant l'attention sur le sort des défenseurs des droits de l'homme menacés et détenus lors d'entretiens avec les dirigeants politiques et dans des pétitions plaidant vigoureusement pour que les parlementaires menacés soient protégés ou libérés. Plus d'information sur la campagne peuvent être obtenus par le biais du Secrétariat de la Commission des droits de l'homme et Aide humanitaire [menschenrechtsausschuss@bundestag.de](mailto:menschenrechtsausschuss@bundestag.de) ou en consultant le site web du Parlement allemand [www.bundestag.de](http://www.bundestag.de)

## Les élus et les femmes ont un rôle-clé à jouer dans le processus de réconciliation post-conflit

Les 20 et 21 février, un séminaire intitulé "conflits : prévention, règlement, réconciliation" s'est tenu à Valence (Espagne). Il était organisé par le comité espagnol du HCR et les initiatives de paix Globalitaria avec le soutien du Forum universel des cultures, de Barcelone 2004, de la Generalitat de Valence et de la Fondation Bancaja, et parrainé par l'Union interparlementaire.

Il s'agissait du dernier séminaire organisé par le Comité espagnol du HCR, avant la conférence qui aura lieu dans le cadre du Forum universel des cultures (16-20 juin) à Barcelone. La première partie du séminaire de Valence était ouverte au public et elle a traité des questions relatives aux « Femmes en conflit ». Les sessions suivantes, sur invitation, ont permis aux parlementaires invités de prendre connaissance des conclusions et recommandations formulées lors des précédents séminaires auxquels ont participé des représentants éminents de la société civile, sur des questions touchant à la prévention et à la résolution des conflits, ainsi qu'à la réconciliation post-conflit. C'est sur cette base de discussion que les élus ont discuté de la mise en œuvre des propositions avancées précédemment, ainsi que des initiatives prises, ou qui pourraient être prises conjointement, afin d'inclure à cette réflexion les suggestions émises par les parlementaires.

Pour la première fois sans doute, des élus venus de pays qui ont vécu des conflits récents ont eu l'occasion d'échanger leurs expériences et de dialoguer avec des experts représentant les organisations « Policy Commission of Women Waging Peace » (Washington) et International IDEA (Stockholm). Les parlementaires suivants étaient présents : M. Mathuzpa Lameck Mokoena et Mme Suzanne Christina Vos (Afrique du Sud), MM. Osman Brka et Nade Radovic (Bosnie-Herzégovine); M. José García et Mme María Eugenia Mella, (Chili), Mme María Isabel Mejía Marulanda et M. José Ignacio Mesa, (Colombie); M. Silvano Hrelja et Mme Lucija Cikes, (Croatie); M. José Luis Delgado Nuñez et Mme Luz Doris Sánchez Pinedo (Pérou); MM. Vladimir Bavlov et Bato-Jargal Jambalnimbuev (Fédération de Russie); M. Prosper Higiroy et Mme Bernadette Kanzayre, (Rwanda). Mme Morena Herrera, membre (indépendant) du Parlement de El Salvador, était invitée à titre d'expert sur les femmes en conflit.

Presque tous les participants ont souligné l'importance d'une telle réunion qui leur a permis de prendre connaissance des expériences vécues et des différentes voies qui ont mis



Le Séminaire de Valence a offert à des parlementaires issus de pays en situation d'après conflit la possibilité de se réunir et de comparer leurs expériences.

Photo: Aventura Garcia

fin à des conflits et ont aidé au processus de réconciliation. Les hommes et les femmes présents à Valencia ont mis en exergue le fait que les femmes ne sont pas seulement victime des conflits mais plus important encore, qu'elles ont un rôle central à jouer pour guérir et reconstruire une société traumatisée. Ils ont également insisté sur le rôle des médias – en particulier lorsque leur action est préjudiciable au processus de réconciliation et à la prévention des conflits – et sur la nécessité d'une coopération plus étroite entre parlements. Ils ont noté que les parlementaires eux-mêmes sont parfois partie prenante aux conflits et qu'ils devraient en réalité donner le bon exemple et s'abstenir de jeter de l'huile sur le feu.

L'UIP continuera à travailler sur le dossier de la réconciliation et sera présente au Forum de Barcelone en juin 2004.

### Renforcement du parlement en tant que gardien des droits de l'homme : le rôle des instances parlementaires des droits de l'homme

L'Union interparlementaire a organisé le tout premier Séminaire International d'instances parlementaires des droits de l'homme sur le thème "Renforcer le Parlement en tant que gardien des droits de l'homme : le rôle des instances parlementaires des droits de l'homme" au Palais Wilson à Genève (15-17 mars 2004). Durant le séminaire, ouvert par M. Bertrand Ramcharan, Haut-Commissaire par intérim des Nations Unies aux droits de l'homme, Mme Odile Sorgho-Moulinier, Directrice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Secrétaire général de l'UIP, Anders B. Johnsson, plus de 150 parlementaires de 54 pays ont réfléchi à la manière dont les commissions parlementaires des droits de l'homme peuvent concourir au renforcement et à l'exercice des droits de l'homme au niveau national. Divers experts ont par ailleurs assisté à cette réunion (pour plus ample information, voir le prochain numéro de la Revue).

## LES FEMMES DANS LES PARLEMENTS EN 2003:

### Les pays nordiques et les pays sortant d'un conflit en tête du classement

« L'année 2003 a été particulièrement encourageante pour les femmes dans les parlements nationaux. Deux records du monde ont été battus et des évolutions positives ont été observées dans plusieurs régions » a indiqué le Secrétaire général de l'UIP - Anders B. Johnsson.

Les dernières statistiques de l'UIP montrent qu'à la fin 2003, les femmes avaient pour la première fois franchi le cap des 15 % en moyenne mondiale dans les parlements nationaux. En effet, elles représentent aujourd'hui 15,2 % des effectifs tant des chambres basses que des chambres hautes. En outre, sur les 181 pays dotés d'un parlement national, plus de 94 % ont au moins une femme au Parlement. Il convient toutefois de relativiser ces résultats car seuls 14 pays ont atteint le chiffre de 30 % de femmes au Parlement, seuil généralement considéré comme critique pour que les femmes puissent réellement influencer sur l'action du Parlement.

Un deuxième record a été battu, au Rwanda, où les élections tenues en 2003 se sont traduites par une progression remarquable, soit 23,1 points de pourcentage, de la présence des femmes à l'Assemblée nationale. Avec un score de 48,8 %, l'Assemblée nationale est plus proche de la parité que tous les autres parlements nationaux. Jusqu'à ces élections, on pensait que les pays nordiques étaient les mieux placés pour atteindre cet objectif. Parmi les raisons diverses expliquant cette progression, on notera que les femmes parlementaires au Rwanda ont profité d'un quota constitutionnel leur réservant 24 des 80 sièges à la Chambre basse. En outre, à la Chambre haute, 30 % des sièges sont réservés aux femmes.

« Dans les pays sortant d'un conflit, l'utilisation de plus en plus répandue de mécanismes comme les quotas

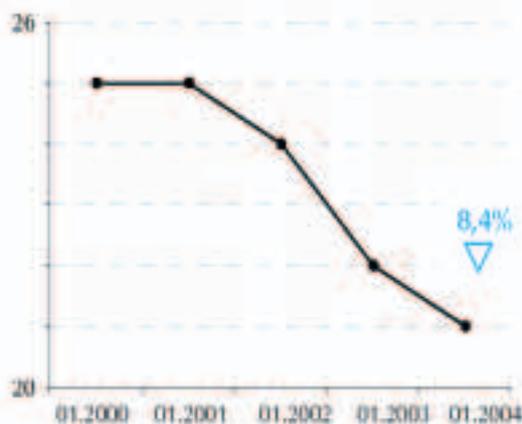
et les sièges réservés, qui assurent la présence et la participation des femmes dans les institutions nouvellement créées, a porté ses fruits. De fait, outre les pays nordiques habitués des premières places, on a vu ces cinq dernières années les pays sortant d'un conflit figurer en bonne position dans les 30 premiers du classement des femmes dans les parlements nationaux établi par l'UIP » a noté le Président de l'Organisation, le sénateur chilien Sergio Pérez.

Il est important que les femmes soient présentes dès le début du processus de reconstruction après conflit et que leur participation soit assurée tout au long de ce processus. « Espérons que les leçons apprises au Rwanda et dans d'autres pays sortis d'un conflit serviront dans les pays en phase de transition après conflit » a poursuivi M. Pérez.

Au 1er mars 2003, dans les parlements monocaméraux, on ne comptait que sept présidentes (6,2 %), dans les pays suivants : Dominique, Estonie, Géorgie, Hongrie, Lettonie, République de Moldova et Saint-Marin. Dans les parlements bicaméraux, on ne dénombrait pas plus de 14 présidentes (10,3 %), six à la tête d'une Chambre basse (8,8 %) et huit d'une Chambre haute (11,8 %), dans les pays suivants : Afrique du Sud (Assemblée nationale et Conseil national des provinces), Antigua-et-Barbuda (Chambre des représentants et Sénat), Bahamas (Sénat), Belize (Chambre des députés), Chili (Chambre des députés), Espagne (Congrès des députés), Grenade (Sénat), Inde (Conseil des Etats - Présidente pro tempore), Jamaïque (Sénat), Lesotho (Assemblée nationale), Pays-Bas (Première Chambre des Etats-Généraux) et Trinité-et-Tobago (Sénat).

### Présidentes de parlement

#### ► Evolution au cours des 5 dernières années



#### ► Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : 21 (8,4%)

##### Monocaméral : 7 femmes présidentes (6,2%)

Dominique; Estonie; Géorgie; Hongrie; Lettonie; République de Moldova et Saint-Marin.

##### Bicaméral : 14 femmes présidentes (10,3%)

16 présidentes pour les Chambres basses (8,8%); 8 présidentes pour les Chambres hautes (11,8%)

Afrique du Sud (Assemblée nationale et Conseil national des provinces); Antigua-et-Barbuda (Chambre des Représentants et Sénat); Bahamas (Sénat); Belize (Chambre des Représentants); Chili (Chambre des Députés); Espagne (Congrès des Députés); Grenade (Sénat); Inde (Conseil des Etats - Présidente a.i.); Jamaïque (Sénat); Lesotho (Assemblée nationale); Pays-Bas (Première Chambre des Etats-généraux) et Trinité-et-Tobago (Sénat).

## Actions des présidents de Parlement en vue de la participation des femmes dans les parlements

### "Les femmes sont présentes dans toutes les commissions"

J'ai toujours été partisan de l'égalité des êtres humains. J'ai longtemps été un militant des droits de l'homme. En ma qualité de président, j'encourage la participation égale de tous les membres, notamment des femmes parlementaires, en vue d'instaurer un équilibre entre hommes et femmes. Nous avons une commission de sensibilisation aux questions de genre, les femmes sont présentes dans toutes les commissions permanentes et ad hoc et dans toutes les délégations aux réunions locales, régionales et internationales. J'ai aussi été impliqué personnellement dans la réforme de l'UIP, en particulier sur les questions de parité ».

**M. Mosé Tjitendero, Président de l'Assemblée nationale namibienne**

### "La parité est une norme admise par tous les partis politiques"

Avant d'être Président de l'Assemblée nationale du Mali, je suis un élu de la Nation qui a ses convictions sur la problématique de la promotion de la femme. Des convictions qui sont très largement partagées par les groupes parlementaires et le Bureau de l'Assemblée nationale. Avec l'appui des groupes parlementaires et de la Conférence des Présidents, nous avons pu faire élire deux femmes aux postes, respectivement, de 4ème et 6ème Vice-Présidents de l'Assemblée nationale. Une femme est également Vice-Présidente d'une Commission générale de travail et la composition des missions parlementaires à l'extérieur et à l'intérieur du pays est toujours mixte. La parité est une norme admise par tous les partis politiques présents à l'Assemblée nationale du Mali et chaque fois que nous sommes appelés à procéder aux nominations personnelles, la mixité est l'un des critères de référence.

**M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de l'Assemblée nationale du Mali**

### "Les tâches assumées par les parlementaires ne dépendent pas de leur sexe"

Cette législature est la première en Hongrie au cours de laquelle quatre femmes ont obtenu des portefeuilles ministériels au sein du Gouvernement. La présidence du plus grand groupe politique du Parlement est assumée par une femme, une de nos vice-présidentes est aussi présidente de parti et - pour la première fois dans l'histoire de la démocratie hongroise - une femme préside le Parlement. Les députées participent activement aux travaux, sans qu'elles aient besoin de soutien particulier. Mon expérience me fait penser que les tâches assumées par les parlementaires ne dépendent pas de leur sexe. Les différences, s'il y en a, ne se trouvent pas au niveau du fond mais plutôt au niveau de l'approche et des solutions proposées. Nous savons tous que l'angle d'approche des hommes et des femmes est différent. Les hommes cherchent des solutions sur le terrain rationnel et les femmes sur le plan émotionnel. J'essaie de veiller à ce que les hommes et les femmes aient les mêmes chances en matière d'emploi, d'études, de politique, et que les mamans de jeunes enfants puissent bénéficier de tous leurs droits afin de retourner dans la vie active».

**Mme Katalin Szili, Présidente de l'Assemblée nationale de Hongrie**

### "Renforcer les compétences des femmes parlementaires"

Nous avons pris des dispositions pour que les femmes parlementaires participent à toutes les activités du Parlement au niveau des commissions permanentes, des visites sur le terrain, des voyages d'étude et autres missions tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Rwanda. Nous avons par ailleurs commencé à organiser des formations en matière législative en vue de renforcer les compétences des femmes parlementaires car la plupart d'entre elles font leur première entrée au Parlement, au même titre d'ailleurs que bon nombre de leurs collègues masculins. Nous faisons le plaidoyer auprès des différents partenaires afin que des moyens matériels et financiers accrus soient mis à la disposition des députées et sénatrices, notamment par le biais du Forum des Femmes Rwandaises Parlementaires (FFRP) pour leur permettre d'être plus à l'écoute de la population, plus particulièrement des autres femmes qui voient en elles leur flambeau et leur porte-parole.

**M. Alfred Mukezamfura, Président de la Chambre des députés rwandaise**

### "Rencontres entre parlementaires et des femmes, figures de proue"

« Au sein de la Chambre des députés c'est le Bureau – présidé par le Président de la Chambre et composé des représentants de tous les groupes parlementaires – qui joue un rôle central, pour ce qui est des décisions concernant la vie de l'Institution : initiatives politiques, sociales et culturelles qui se déroulent en dehors de l'activité législative. Je veille à renforcer cette tradition qui a pu s'exprimer sous des formes différentes et stimulantes. J'ai accueilli l'initiative, promue par députées du Bureau, d'organiser des rencontres entre les parlementaires et des femmes, figures de proue au niveau national et international. Ces rencontres ont fait émerger le point de vue des femmes sur des questions stratégiques qui ont un grand impact sur l'opinion publique, comme par exemple la rencontre organisée avec les journalistes envoyées en Irak pendant le conflit de l'année dernière. J'ai également soutenu des initiatives visant à mettre en contact la Chambre des députés et la société civile. Nous avons institué le Prix annuel Ilaria Alpi et Maria Grazia Cutuli, deux journalistes italiennes qui ont perdu la vie dans l'exercice de leur devoir respectivement en Somalie et en Afghanistan. Je voudrais aussi rappeler la journée d'étude du mois de décembre 2003 à la Chambre des députés, consacrée à la présentation des discours parlementaires de Nilde Iotti, la première femme italienne à présider la Chambre qui a occupé cette charge plus longuement que quiconque.

**M. Pier Ferdinando Casini, Président de la Chambre des Députés italienne**

### "Création d'une Commission chargée d'enquêter sur les assassinats de femmes à Juárez"

Sur un total de 128 sénateurs, on compte 22 femmes. Neuf des 46 Commissions sont présidées par des femmes et nous disposons de sept Commissions consacrées aux relations extérieures dont quatre sont présidées par des femmes de différents partis. Dans les deux Chambres, les Commissions sur l'égalité et le genre ont bénéficié d'un appui considérable des instances parlementaires. Tous les ans, un parlement de femmes siège pour débattre des questions concernant strictement le genre et ces réunions accueillent des législateurs et des organisations non gouvernementales. En 2003, le Sénat a créé une commission spéciale chargée de célébrer le 50ème anniversaire du vote des femmes au Mexique et j'ai personnellement poussé à la création de cette Commission présidée par une femme et j'ai joué un rôle actif dans ces célébrations. Les instruments internationaux de protection des femmes que le Gouvernement a renvoyés au Sénat pour ratification ont bénéficié d'un examen rapide et ont tous été adoptés. Nous disposons de 12 instruments pour la protection des femmes qui vont de la Déclaration universelle des droits de l'homme au récent Protocole facultatif de la CEDAW. Il convient de mentionner tout particulièrement la création d'une Commission sénatoriale chargée d'enquêter sur les assassinats de femmes à Juárez. J'ai veillé personnellement à ce que des hommes et des femmes de toutes obédiences politiques siègent dans cette Commission.

**M. Enrique Jackson, Président du Sénat mexicain.**

### "En Scandinavie, la classe politique est en avance"

Nous avons plusieurs explications à la forte présence des femmes dans les parlements nordiques. Il y a par exemple le système proportionnel. En Finlande, il y a un système proportionnel mais il y a aussi le choix individuel des électeurs. Autre explication : le débat d'idées dans le pays. En Scandinavie, la classe politique est, en quelque sorte, en avance. Les entreprises sont à la traîne et l'Université aussi. Nous n'avons pas assez de femmes professeurs dans les universités et, par ailleurs, les femmes sont peu présentes dans les syndicats.

**M. Björn von Sydow, Président du Parlement suédois**

### "Le résultat d'une évolution de la société"

En Lettonie, il y a près de 20 % de femmes au Parlement. Nous n'avons pas de système de quotas parce que nous sommes convaincus que les gens sont élus pour leurs compétences. Les femmes sont très actives, non seulement dans la famille mais aussi dans la vie politique. Notre président est une femme, notre ministre des Affaires étrangères est une femme, le Président du Parlement est une femme et le Président de la Commission des Affaires étrangères est aussi une femme. Cela ne signifie nullement que nous avons un préjugé contre les hommes, c'est simplement le résultat d'une évolution de la société. Historiquement, les femmes lettones ont toujours été très actives. Nous sommes élus parce que les gens ont confiance en nous et pensent que nous sommes aptes à faire le travail. Bien sûr, on peut toujours faire plus, particulièrement sur la question de la violence dans la famille, ou lorsque les employeurs ne versent pas les mêmes salaires aux femmes qu'aux hommes.

**Mme Ingrida Udre, Présidente du Parlement letton**

### "Les gens préfèrent élire des hommes que des femmes"

Au Sri Lanka, il y a très peu de femmes au Parlement. Il y a beaucoup de propositions visant à accroître les candidatures féminines, mais encore faudrait-il que les électeurs les choisissent. Aux dernières élections, nous avions beaucoup de candidates et même une candidate qui était ministre mais elle a été battue. Nous avons un système représentatif proportionnel et les gens préfèrent élire des hommes que des femmes. Nous envisageons de confier à une commission le soin de mettre au point un nouveau système électoral. Je pense que si nous réussissons à mettre en place un nouveau système, nous aurons plus de chances d'avoir des femmes parlementaires ».

**M. Joseph Michel Perera, Président du Parlement sri lankais**

## LE POINT SUR LA COOPÉRATION TECHNIQUE

**On trouvera ci-après un récapitulatif des activités entreprises récemment par l'UIP en vue de renforcer les moyens des institutions parlementaires à travers le monde.**

### *Assistance au Parlement albanais pour le traitement du dossier de l'intégration européenne.*

Le 25 février 2004, l'UIP et le Programme des Nations Unies pour le développement ont organisé un séminaire à Tirana à l'intention des parlementaires albanais sur le dossier de l'intégration européenne. Les participants ont ainsi pu mieux comprendre comment d'autres parlements avaient traité le dossier de l'intégration européenne dans le cadre de leurs fonctions traditionnelles d'élaboration des lois, de contrôle de l'action gouvernementale et de représentation. Des experts hongrois et roumains ont décrit leur propre expérience à l'intention de leurs homologues albanais. Ont en outre assisté au Séminaire divers hauts fonctionnaires albanais. Ce séminaire est prolongé par des visites aux parlements hongrois et belge.

### *Renforcement de la fonction « Relations internationales » du Parlement du Timor oriental.*

Le 18 décembre 2003, l'UIP en coopération avec le PNUD, a organisé à Dili un séminaire sur la diplomatie parlementaire. Les parlementaires ont été informés en détail de l'implication des parlements dans les affaires internationales. Des experts australiens et brésiliens y ont pris part. Ce séminaire faisait suite à une session organisée par l'UIP en décembre-novembre 2003 pour approfondir les connaissances des parlementaires et du personnel parlementaire en matière de relations internationales et de protocole. Parmi les activités projetées dans un proche avenir figure une initiative avec le Groupe des femmes parlementaires pour que ces dernières apportent une contribution de fond au travail parlementaire.

### *Voyage d'étude pour les membres de l'Assemblée du Kosovo.*

En décembre 2003, des parlementaires et administrateurs parlementaires du Kosovo ont fait une visite de travail de quatre jours au Parlement belge et au Parlement européen à Bruxelles. Ils se sont ainsi familiarisés avec le fonctionnement de ces parlements et, plus particulièrement, avec les services parlementaires (bibliothèque, archives, documentation et informatique). Cette visite a servi à la mise en place d'une base de données pratique pour l'introduction en 2004 d'un système de gestion électronique des documents à l'Assemblée du Kosovo.

### *Renforcer la capacité des parlementaires zambiens à participer à la concertation internationale.*

L'UIP, aux côtés de l'Association parlementaire du Commonwealth et du Forum parlementaire de la SADC, a proposé son expertise et participé à un séminaire pour des parlementaires participant au travail des organisations internationales qui s'est tenu à Lusaka les 28 et 29 février. Ce séminaire avait pour but de renforcer les compétences des parlementaires zambiens désignés pour représenter la Zambie au Parlement panafricain (PAP) qui a été par la suite inauguré à Addis-Abeba (Ethiopie) à la mi-mars 2004. Le séminaire a par ailleurs sensibilisé les autres parlementaires représentant la Zambie dans des organisations interparlementaires au rôle et à l'action de ces institutions ainsi qu'aux défis qu'elles doivent relever.

### *Mise à jour de la base de données d'experts de l'UIP.*

Avec l'aide précieuse de l'Association des Secrétaires généraux des Parlements, l'UIP met à jour son répertoire d'experts. Les personnes dotées de la compétence et de l'expérience du fonctionnement des parlements sont invitées à envoyer au Programme de coopération technique un CV accompagné d'une fiche pour expert téléchargeable sur le site web de l'UIP à l'adresse suivante :

<http://www.ipu.org/strct-e/experts.htm>

## FLASH

### **Inauguration du parlement panafricain**

Le Parlement panafricain a été inauguré à Addis-Abeba à la mi-mars. Il est l'un des organes de l'Union africaine dont il deviendra à terme la branche législative. Pour le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Alpha Oumar Conaré, les parlementaires devront définir la feuille de route politique du continent. Le Parlement panafricain regroupe des parlementaires des 53 Etats membres de l'Union africaine. A la séance inaugurale, les parlementaires ont élu Mme Gertrude Mongella (Tanzanie) à la présidence. En juillet 2003, s'exprimant au Cap (Afrique du Sud), le Président de l'UIP - le sénateur Sergio Pérez - a promis l'appui de l'UIP à la création du Parlement panafricain. "Les institutions représentatives doivent piloter et gérer la mondialisation pour qu'elle soit plus transparente et plus démocratique et, partant, plus conforme aux intérêts de l'immense majorité de la population mondiale. Dans le contexte africain, a déclaré le Président Pérez, cela suppose la mise en place d'un Parlement panafricain pouvant, à terme, jouer un rôle législatif et un rôle de contrôle vis-à-vis de l'Union africaine".

## **Elargissement de l'Union européenne : les défis que devront relever les nouveaux parlements**

Les parlements nationaux assurent un lien direct et visible entre l'Union européenne et ses citoyens et sont aujourd'hui associés à la prise de décisions européenne de diverses manières. Parmi leurs nombreuses fonctions, on citera leur participation aux processus de décisions nationaux dans l'UE où ils sont chargés de contrôler l'action du gouvernement au niveau européen, sans oublier les traités de l'UE qui doivent être approuvés par le parlement national de chaque état membre avant de pouvoir entrer en vigueur.

L'Union européenne passera de 15 à 25 états membres le 1er mai 2004. Pour savoir en quoi cela affectera les parlements nationaux des 10 nouveaux membres, nous avons demandé à leurs 10 parlements de nous indiquer quels sont les défis qu'ils devront relever. Dans cette livraison, nous commençons la publication de leurs réponses (suite dans les prochains numéros).

### **“Que signifie l'adhésion à l'union européenne pour le Parlement tchèque”**

M. Milan Ekert, chef du groupe interparlementaire tchèque, explique que "après la ratification de l'accord d'association entre la République tchèque et l'Union européenne et après les élections en 1998, le Parlement tchèque a mis en place une Commission de l'intégration européenne. Cette commission a joué un rôle de supervision des négociations d'adhésion et du processus d'adaptation du système juridique tchèque aux acquis communautaires". Après le résultat favorable du référendum, ce processus se traduira par le plus grand élargissement de l'Union européenne depuis sa création. "D'abord, cela se traduira par un profond changement de la manière dont nous travaillons. Le Parlement tchèque, ainsi que les autres institutions, devra améliorer les processus de prise de décisions et créer un système efficace de communication avec les institutions européennes, y compris le Parlement européen. Les citoyens tchèques voient dans l'Union européenne la voie royale vers la paix, la prospérité, la coopération et la sécurité. C'est aussi une chance de tirer parti des savoirs et des potentialités".

### **“Le Parlement estonien crée une Commission des affaires européennes”**

"Après les élections de 2003, le Parlement estonien a mis en place une Commission des affaires européennes chargée d'analyser l'impact de l'adhésion et de préparer les réformes nécessaires pour que le Parlement prenne part au processus de décision de l'UE" a expliqué Mme Annika Milt, Secrétaire du groupe interparlementaire estonien. Cette commission a été constituée en vertu d'un amendement à la loi portant règlement intérieur du Parlement estonien et entrera en fonction avant l'adhésion

(la loi a été votée le 11 février). La ratification du traité d'adhésion au Parlement a eu lieu le 21 janvier 2004.

L'idée sous-jacente aux amendements est qu'il faut associer la Commission des affaires de l'Union européenne et les Commissions permanentes spécialisées à notre processus interne de coordination. Nous avons étudié les solutions retenues par plusieurs Etats membres. Chaque Etat est unique en son genre; la difficulté consiste à ne pas copier tel ou tel système ou modèle mais à prendre les éléments utiles et adapter à notre situation afin de les intégrer dans notre contexte national.

"Lorsque la Commission européenne soumet un projet de loi, il est renvoyé par le gouvernement au parlement. Le bureau du parlement transmet le projet à la Commission des affaires européennes et à la Commission permanente compétente. Cette dernière examine le texte, en détermine l'importance pour le parlement et soumet une position raisonnée à la Commission des affaires de l'UE. Celle-ci présente sa position au gouvernement, sur la base de l'opinion de la Commission permanente. Le Ministre compétent est entendu par la Commission des affaires européennes avant l'examen du texte et son vote au Conseil", a ajouté la Secrétaire du groupe interparlementaire estonien.

La Commission des affaires étrangères joue le même rôle de coordination dans le cadre du CFSP. La nature des mandats peut être considérée comme "ayant valeur politique obligatoire". Le Parlement donne son opinion. Une distinction doit être opérée à propos des grandes orientations définies dans des documents comme les livres blanc ou vert et le cadre financier. A ce propos, il y a un processus parallèle dans le cadre de la CIG et de la manière dont cela a été traité par notre Parlement.

Au début de la CIG durant la présidence italienne, notre gouvernement a présenté un livre blanc définissant un certain nombre de positions sur les grands dossiers à examiner. Le Parlement estonien a débattu de ce livre sous la coordination de la Commission des affaires européennes. La Commission des affaires étrangères et la Commission des affaires constitutionnelles ont examiné le livre blanc et ont fait connaître leur position; le Parlement a tenu alors une discussion en plénière à l'issue de laquelle les groupes ont donné leur position. Toutes ces positions ont été prises en compte par la Commission des affaires européennes et, après un débat, le tout a été soumis au Gouvernement. La Commission a débattu des positions actualisées avant le Sommet de Bruxelles et a présenté ses positions au Gouvernement.

"Un document d'orientation concis sur la politique européenne de l'Estonie pour 2004-2006 est en cours de préparation et sera examiné par le Gouvernement et le Parlement au printemps 2004, a conclu Mme Milt.

## Evolution parlementaire

### AFGHANISTAN

Le 26 janvier 2004, le Président Hamid Karzai a promulgué la nouvelle Constitution du pays. Le nouveau texte stipule que l'Afghanistan sera un Etat islamique démocratique et tolérant doté d'une présidence forte, d'un Parlement bicaméral et d'une justice indépendante. Le texte proclame par ailleurs l'égalité des hommes et des femmes devant la loi et reconnaît les langues minoritaires tout en déléguant peu de pouvoirs aux autorités provinciales dans l'espoir de rassembler le pays après 25 années de violences. Les quelque 500 délégués venus de tout le pays pour constituer la Loya Jirga (Grande Assemblée des anciens) ont siégé à Kaboul depuis le 14 décembre 2003 pour examiner le projet de Constitution et le ratifier. La nouvelle Constitution ouvrira la voie à des élections présidentielles et législatives qui, selon les Accords de Bonn (1999), devraient avoir lieu en 2004.

### BARBADE

La Loi de 2003 sur la Commission des comptes publics a été adoptée qui renforce la Commission des comptes publics. Cette instance, qui ne comptait auparavant pas plus de sept membres de la Chambre, comprend désormais sept membres de la Chambre et six membres du Sénat. Le règlement intérieur de la Chambre et celui du Sénat ont été modifiés en fonction des dispositions de cette loi.

### GÉORGIE

Le 6 février 2004, les parlementaires ont approuvé en deuxième et troisième lectures les amendements constitutionnels déposés par le Président Mikheil Saakashvili. Les députés d'opposition qui avaient voté contre les amendements en première lecture la veille les ont acceptés. Les amendements approuvés rétablissent le poste de Premier Ministre, habilite le Parlement à faire tomber le Gouvernement au moyen de deux motions de censure successives adoptées à la majorité des deux-tiers. Le Président se voit doté du droit de dissoudre le Parlement si ce dernier ne réussit pas à voter la Loi de finances ou en cas de crise gouvernementale. Toutefois, les députés ont rejeté un amendement qui les aurait privés de leur immunité pénale.

### ISLANDE

Le 15 décembre 2003, une nouvelle Loi relative aux pensions du Président du pays, des membres du Gouvernement, des parlementaires et des juges de la Cour suprême a été adoptée. Diverses lois relatives au plus haut responsable des trois branches de l'Etat ont été regroupées en un seul et unique texte législatif.

### IRAQ

Le 8 mars 2004, le Conseil du Gouvernement a signé le projet de Constitution, officiellement appelé Loi administrative de transition, qui restera en vigueur jusqu'à ce qu'une Constitution permanente soit rédigée et ratifiée en 2005. La nouvelle Constitution est un aspect clé du projet qu'ont les Etats-Unis de remettre le pouvoir aux Iraquiens au 30 juin 2004. Ce document, rédigé à l'issue de deux journées de négociations par les membres du Conseil du Gouvernement, reconnaît l'Islam comme une des sources de la Loi et non comme la seule source mais n'a pas encore traité certains aspects de l'autonomie kurde. On y trouve une déclaration des droits très complète qui prévoit la protection de la liberté d'expression, de la liberté religieuse, de la liberté de réunion et le respect des procédures légales. La Constitution stipule que l'Iraq aura un Président assisté de deux Vice-Présidents, un Premier Ministre et un Gouvernement. L'élection de l'Assemblée nationale de transition, qui sera chargée d'élaborer une Constitution permanente pour l'Iraq et de l'adopter, se tiendra fin 2004, si possible. Dans la négative, les élections se tiendraient en 2005. Les règles applicables à ces élections seront rédigées par le Gouvernement iraquien provisoire qui entrera en fonction le 1er juillet. Par ailleurs, la Constitution réserve 25% des sièges de l'Assemblée provisoire aux femmes. Le kurde et l'arabe sont consacrés comme les deux langues officielles de l'Iraq. Mais le texte fondamental autorise l'enseignement dans toutes les autres langues minoritaires de l'Iraq.

Les Kurdes sont autorisés à opposer leur veto à une Constitution permanente par un vote des deux-tiers - droit qui avait entraîné le retrait des Chiites et l'annulation d'une cérémonie de signature prévue pour le 5 mars. Les Kurdes ont aussi le droit d'empêcher que certaines lois destinées à l'ensemble de l'Iraq s'appliquent dans la zone qui est la leur. Les membres du Conseil du Gouvernement n'ont toutefois pas pu s'accorder sur les éléments et la taille de la région autonome kurde au nord du pays. Les dirigeants kurdes avaient exigé le droit de conserver leur milice "peshmerga" en tant que force armée distincte et d'exercer leur contrôle sur le pétrole et les autres ressources de leur région. Ils ont aussi tenté d'ajouter des districts à la région autonome.

### ISRAËL

Le 28 juillet 2003, un amendement a été apporté à la "Loi fondamentale : le Président de l'Etat". Cet amendement a introduit un quatrième cas où le Président de l'Etat peut, à titre temporaire, confier ses fonctions au Président de la Knesset. Il s'agit du cas où il demande à être temporairement relevé de ses fonctions parce qu'il ne peut pas les remplir.

La loi sur le financement des partis politiques a aussi été modifiée. A compter du second semestre 2003, l'argent que les partis recueillent auprès de candidats inscrits pour les élections primaires n'est plus considéré comme une contribution financière au parti.

A l'occasion du 55<sup>ème</sup> anniversaire de la Knesset, célébré le 10 février 2004, la Knesset s'est penchée sur les principes fondamentaux d'un nouveau code d'éthique pour les membres de l'Assemblée. A cette même occasion, la Knesset a adopté en première lecture une nouvelle version de la déclaration d'allégeance que doivent prononcer les membres dans le texte "Loi fondamentale : la Knesset", qui comportera leur engagement à se conformer aux règles d'éthique de la Knesset. L'amendement sera voté en deuxième et troisième lectures une fois achevé le code d'éthique.

## **JAPON**

Le 26 octobre 2003, un amendement partiel à la Loi sur les élections aux mandats publics est entrée en vigueur qui autorise les partis politiques à annoncer leur plateforme. Il a été décidé que dans le cadre des campagnes électorales, partis et groupes politiques seraient autorisés à diffuser de la documentation (tracts et publications) définissant des orientations de politique nationale et présentant les mesures propres à les mettre en œuvre sous réserve que cette documentation ait été au préalable soumise au Ministre des affaires publiques, de l'intérieur, des postes et télécommunications.

Le 1er novembre 2003, un amendement partiel à la Loi régissant les traitements des assistants des membres de la Diète est entré en vigueur. Il aligne ces traitements sur ceux des administrateurs publics appartenant à la catégorie des fonctionnaires en service spécial.

## **KIRGHIZISTAN**

Le 13 janvier 2004, le Parlement a approuvé des amendements au Code électoral pour le rendre conforme aux changements constitutionnels adoptés en février 2003 ainsi qu'aux normes internationales. Dans le nouveau Code électoral, la procédure de vote a été entièrement modifiée. Les observateurs indépendants peuvent consulter tout document pour examen. La Constitution des Commissions électorales locales a été modifiée. Dorénavant, un tiers des Commissions sera composé de membres des partis et de militants de la société civile. Les deux autres tiers seront composés d'employés municipaux et de représentants de l'administration. Aucun fonctionnaire d'Etat n'y siègera. Le dépouillement sera plus transparent car le décompte des bulletins se fera dans la pièce où a eu lieu le vote pour prévenir toute possibilité de falsifier les résultats. Enfin, ces amendements stipulent que la campagne pour les législatives ne peut commencer que 20 jours avant l'élection, 35 jours avant l'élection pour les campagnes présidentielles et 20 jours avant l'élection pour les campagnes locales.

## **LUXEMBOURG**

Entre le 19 décembre 2003 et le 10 février 2004 trois lois portant révision à la Constitution ont été adoptées. Ces lois ont modifié, entre autres, l'article 114, qui traite de la procédure de révision de la Constitution, et l'article 24 dans lequel a été biffée, comme étant surannée, la phrase relative au cautionnement des écrivains, éditeurs ou imprimeurs, ainsi que celle relative au droit de timbre des journaux et périodiques. Dans le même article est désormais biffée également la disposition prévoyant que l'éditeur, l'imprimeur ou le distributeur ne peut être poursuivi si l'auteur est connu, s'il est Luxembourgeois et domicilié dans le Grand-Duché. La dernière loi a modifié les articles 63 et 65 de la Constitution, le premier pour prévoir que le vote des lois par procuration soit admis, mais que nul ne puisse recevoir plus d'une procuration et le deuxième pour établir qu'il ne sera dorénavant procédé au vote sur un ou plusieurs articles qu'à la demande de cinq députés au moins.

Le 10 février 2004 il a été adopté une loi qui prévoit la participation aux élections européennes du 13 juin 2004 des ressortissants des Etats qui deviendront membres de l'Union européenne le 1er mai 2004.

Le 22 août 2003 il a été adopté une loi instituant le médiateur, i.e. un intermédiaire impartial entre l'administration, d'une part, et les citoyens, d'autre part. Le médiateur est rattaché à la Chambre des députés et il ne reçoit, dans l'exercice de ses fonctions, d'instructions d'aucune autorité.

## **NOUVELLE-ZÉLANDE**

Le 16 décembre 2003, la Chambre des représentants a adopté des amendements à son Règlement intérieur qui sont entrés en vigueur le 10 février 2004. Un certain nombre des changements apportés au Règlement donnent un caractère permanent à diverses dispositions adoptées à titre provisoire pour des sessions. Il s'agit des dispositions relatives au stockage électronique et à la publication de questions appelant des réponses écrites et à la diffusion de versions imprimées des projets de loi. L'indemnité versée aux parlementaires a été ajustée par le texte de 2003 régissant les indemnités et les prestations parlementaires entré en vigueur le 1er novembre 2003 qui viendra à échéance le 30 juin 2004.

## **PHILIPPINES**

En août 2003, une Loi a été votée qui autorise les ressortissants des Philippines ayant perdu leur citoyenneté philippine du fait de leur naturalisation dans un autre pays à réacquérir la citoyenneté philippine. Cette nouvelle loi rend à ces citoyens leurs pleins droits civils et politiques, dont le droit de vote et d'être candidats à un mandat électif, sous réserve des conditions et restrictions fixées par la Constitution et les lois applicables et à condition que les candidats prononcent un serment de renonciation à toute citoyenneté étrangère devant un officier ministériel. Le droit de vote ou le privilège d'être

nommés à un mandat public ne s'applique pas aux candidats qui occupent une fonction publique dans le pays où ils ont été naturalisés ou à ceux qui servent dans les forces armées du pays dont ils sont des citoyens naturalisés.

Le 13 janvier 2004, la Commission électorale (COMELEC) a pris trois résolutions pour mettre en application trois textes de la République adoptés en décembre 2003 portant de 209 à 212 le nombre des circonscriptions électorales.

## ROUMANIE

Le 18 septembre 2003, la loi portant révision de la Constitution roumaine a été adoptée par les deux Chambres du Parlement lors de séances séparées. Cette loi a ensuite été approuvée par un référendum national les 18 et 19 octobre 2003. La nouvelle Constitution est entrée en vigueur le 29 octobre 2003. En application des principaux amendements, la Constitution :

- Met en place le cadre constitutionnel approprié et les bases juridiques pour l'intégration euro-atlantique de la Roumanie (harmonisation de ses dispositions avec les principales directives de l'Union européenne et droit des citoyens roumains d'élire et d'être élus au Parlement européen après l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne);
- Consacre l'unité du peuple roumain et la solidarité des citoyens roumains en tant que fondements de l'Etat;
- Garantit l'égalité d'accès des hommes et des femmes aux postes et fonctions publiques;
- Affirme le droit des justiciables à un procès équitable et au règlement de leur cas dans un délai raisonnable;
- Institue la responsabilité patrimoniale de l'Etat pour les préjudices engendrés par des erreurs judiciaires et pose le principe de la responsabilité des magistrats qui auraient exercé leurs fonctions de manière insuffisante ou fautive;
- Renforce le rôle et l'importance du Conseil supérieur de la magistrature en tant que garant de l'indépendance de la Justice et fait entrer des représentants de la société civile dans sa composition;
- Stipule que l'Etat accorde des bourses aux enfants et aux adolescents de familles défavorisées et à ceux qui sont placés;
- Reconnaît le droit de chacun à vivre dans un environnement sain, préservé et équilibré;
- Garantit et protège la propriété privée, quel qu'en soit le détenteur; interdit la nationalisation et toute autre mesure de transfert forcé de biens au domaine public sur la base de caractéristiques sociales, ethniques, religieuses, politiques ou autres caractéristiques discriminatoires;
- Renforce la fonction du médiateur dont le mandat est porté de 4 à 5 ans;
- Clarifie la répartition des compétences législatives entre les deux Chambres du Parlement pour accélérer

le travail législatif et éliminer les phases de temporisation et de divergences (chaque projet ou proposition de loi est débattu et adopté par les deux Chambres mais la Chambre compétente pour statuer définitivement est la seconde à avoir été notifiée). La compétence de la Chambre des députés couvre principalement les lois ordinaires alors que celle du Sénat englobe la ratification des traités et autres accords internationaux. Les lois organiques sont réparties équitablement entre les deux Chambres en fonction de leur importance et de leur nombre;

- Ramène de 250 000 à 100 000 le nombre de signatures requises pour lancer une initiative législative;
- Restreint l'immunité parlementaire aux votes ou opinions politiques exprimés dans le cadre de l'exercice de la fonction; ramène la limite d'âge des candidats au Sénat de 35 à 33 ans;
- Porte le mandat du Président de la Roumanie de 4 à 5 ans et autorise le Président à demander au tribunal constitutionnel de trancher les différends juridiques de nature constitutionnelle entre autorités publiques;
- Indique que, en cas d'inconstitutionnalité des lois, avant leur promulgation, le Parlement est tenu de revoir les dispositions jugées inconstitutionnelles par le tribunal constitutionnel et de les rendre conformes à la décision du tribunal, et restreint la possibilité pour le Gouvernement d'adopter des ordonnances d'urgence dans des situations exceptionnelles appelant des mesures immédiates.

## SUISSE

Le 1er août 2003 un amendement constitutionnel élargissant les droits politiques des citoyens est entré en vigueur. Cet amendement, qui avait été accepté par le peuple en votation populaire le 3 février 2003, établit que 100'000 citoyens peuvent proposer un projet rédigé en termes généraux et visant une modification constitutionnelle ou législative. Le peuple devra ensuite se prononcer sur ce projet, lors d'une votation populaire. De plus, le champ d'application du référendum en matière de droit international est élargi, de sorte que tous les traités contenant des dispositions importantes qui fixent des règles de droit ou qui entraînent obligatoirement l'édiction de lois fédérales soient soumis au référendum facultatif.

Le 1er décembre 2003, la loi sur le Parlement, complètement révisée, est entrée en vigueur. Les principales innovations de fond donnent plus de moyens au Parlement pour influencer le gouvernement. Le droit d'accéder aux informations détenues par le gouvernement est garanti aux commissions parlementaires et il appartient aux commissions de déterminer les informations dont elles ont besoin. De plus, le Parlement veille à ce que l'efficacité des mesures prises par l'Etat fasse l'objet d'une évaluation. En outre, le parlement est associé aux planifications importantes des activités de l'Etat et à la définition de sa politique extérieure.

## Deux Prix Nobel de la Paix, co-fondateurs de l'UIP, donnent leur nom à des espaces de la Maison des Parlements

Un bâtiment situé à Genève porte désormais le nom du pacifiste et parlementaire français, Frédéric Passy, l'un des deux co-fondateurs de l'Union interparlementaire, premier Prix Nobel de la Paix en 1901 aux côtés du fondateur de la Croix-Rouge internationale, le Suisse Henri Dunant. Le 17 mars, l'UIP a inauguré le Centre des archives Frédéric Passy, en présence du Président exécutif du Groupe interparlementaire français, le sénateur Robert Del Picchia, et de l'Ambassadeur de France auprès des organisations internationales sises à Genève, M. Bernard Kessedjian. Le Centre des archives Frédéric Passy, annexe à la Maison des Parlements, a été restauré avec le soutien financier du Parlement français.

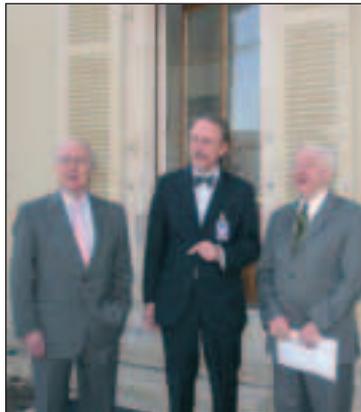


Photo UIP/B



Photo UIP/B

Le deuxième père fondateur de l'UIP, le parlementaire britannique William Randal Cremer, a donné son nom à un salon au nouveau Siège de l'UIP. Le salon William Randal Cremer a été inauguré officiellement en présence de M. John Austin, parlementaire britannique et Président du Groupe britannique de l'UIP, du Secrétaire général de l'UIP, de représentants du corps diplomatique à Genève et de parlementaires présents à l'inauguration de la Maison des Parlements le 3 octobre 2003. William Randal Cremer a reçu le Prix Nobel de la Paix en 1903. Le Groupe britannique a soutenu financièrement la rénovation de la Maison des Parlements.

## ... LU DANS LA PRESSE ...

### Les femmes à l'honneur pour une Journée

PARIS (AP) - De nombreux pays ont marqué la Journée internationale de la Femme lundi par des mesures exceptionnelles mais beaucoup reste à faire pour les droits, la santé et l'éducation de la moitié de l'humanité. "Les droits des femmes et de la démocratie sont une seule et même chose", a lancé aux Nations unies à Genève Shirin Ebadi. Première prix Nobel de la paix musulmane, l'avocate et militante des droits de l'homme était vêtue de noir en signe de "deuil des droits de la femme en Iran", a-t-elle expliqué. A ses côtés, la procureure en chef du Tribunal pénal international (TPI) de l'ONU Carla Del Ponte a souligné que si "dans la plupart des sociétés démocratiques, en une génération, les femmes ont eu l'occasion de concrétiser leurs aspirations professionnelles, ce n'est pas la même chose dans le reste du monde". Dans le sultanat d'Oman, la première femme ministre a été nommée lundi, à la tête de l'Education supérieure. En Irak, on inaugurerait lundi à Bagdad un nouveau réseau de centres de soins, de conseil juridique et financier ainsi que de formation professionnelle réservés aux femmes. En Afghanistan, le président Hamid Karzaï saluait le retour des filles et femmes dans l'éducation et le travail, bien que nombre d'entre elles soient encore victimes de violences masculines.

Yahoo Actualités France – 8 mars 2004

### Le Rwanda en tête de la liste indiquant la présence des femmes dans les parlements

Avec 48,8% des sièges, soit 39 sur 80, détenus par des femmes, le Parlement rwandais détient le record mondial de la présence des femmes au parlement. Les changements intervenus après les élections de 2003 font que ce pays d'Afrique centrale autrefois déchiré par la guerre a ravi à la Suède (45,3%) sa première place.

Cette présence des femmes à la Chambre basse rwandaise s'explique en grande partie par le mécanisme des quotas mais pas exclusivement. Dans la nouvelle Constitution, un mécanisme a été introduit qui réserve 30% des sièges aux femmes. "Les électeurs font confiance aux femmes indépendamment des quotas car ils savent qu'elles ont rôle important à jouer" a dit Kareen Jabre, Chargée du Programme de la promotion du partenariat entre hommes et femmes en politique de l'UIP. L'UIP compte 138 parlements membres et a notamment la responsabilité d'établir ces statistiques.

Outre le Rwanda, Kareen Jabre a appelé l'attention sur des évolutions comparables dans certains pays musulmans comme le Maroc où les femmes détiennent 10% des sièges au Parlement grâce à des quotas, ou la Jordanie où six députées (5,5%) ont été élues "alors que, jusqu'à ce jour, il n'y en avait eu qu'une dans l'histoire parlementaire de ce pays".

El País (Espagne) – 29 février 2004

### Contacts :

Union interparlementaire  
La Maison des Parlements  
5, chemin du Pommier  
P.O. Box 330  
CH - 1218 Le Grand Saconnex  
Geneve - Suisse  
Tél. (0041.22) 919.41.16./27  
Fax (0041.22) 919.41.60  
Courrier électronique:  
[postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

### Bureau de l'Observateur permanent de l'Union interparlementaire auprès de l'ONU

Room 3102,  
220 East 42nd Street  
New York, N.Y. 10017  
United States of America  
Phone (001) 212.557.58.80  
Fax (001) 212.557.39.54  
e-mail:  
[ny-office@mail.ipu.org](mailto:ny-office@mail.ipu.org)

Le Monde des Parlements, revue trimestrielle, est une publication officielle de l'Union interparlementaire

### Rédactrice en chef :

Luisa Ballin

### Avec la collaboration de :

Catherine Blondelle

Martin Chungong

Anda Filip

Rogier Huizenga

Kareen Jabre

James Jennings

Alessandro Motter

Sonia Palmieri

Rosario Pardo

Ingeborg Schwarz

Valeria Sistik

Alain Valtat

### Site web :

Pieyre Castelier

Serguei Tchelnokov

Imprimé par Sadag SA - France

© UIP